



« Talents des Services à la Personne »

Qui peut concourir ?

Tous les créateurs d'entreprise résidant en France, quels que soient leur âge et le statut de l'entreprise, présentant une activité de services à la personne, installée et développée sur le territoire français, ayant l'agrément simple ou qualité ou en cours d'obtention de cet agrément.

Critères d'éligibilité :

- création de l'entreprise ou de l'activité (prise en compte de la date de dépôt des statuts) entre le **1^{er} janvier 2009 et le 31 mars 2010**,
- avoir bénéficié d'un accompagnement pour le montage du projet (Boutiques de Gestion ou tout autre réseau d'appui à la création d'entreprise).

Chaque candidat ne peut présenter qu'un seul projet. Un projet peut être porté par plusieurs personnes physiques dont une seule peut être candidate.

Critères d'évaluation :

La sélection des candidatures s'opère sur la base des éléments suivants :

- parcours et qualité entrepreneuriale du créateur
- motivation et capacité du candidat à développer son entreprise
- qualité de l'accompagnement
- viabilité économique du projet
- compétences managériales
- s'inscrit dans une démarche qualité à l'interne comme à l'externe.

Comment participer ?

- Remplir un formulaire d'inscription, en ligne sur le site www.concours-talents.com
- Clôture automatique des inscriptions le 30 avril à minuit.

Informations et contacts :

Tél. : 01 53 34 12 90
info@concours-talents.com
www.concours-talents.com